

Lyon, le 23 mars 2009

COMMUNIQUÉ

André Barthélemy président de l'ONG Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme, a fait l'objet d'une condamnation ferme à une peine d'amende de 1500 euros pour « incitation à la rébellion » et « entrave à la circulation d'un aéronef ».

Le Conseil d'administration d'Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme déplore la condamnation de son président et soutient sa décision de faire appel du jugement.

André Barthélemy a été traduit le 19 février 2009 devant la 14ème chambre correctionnelle du Tribunal de Bobigny qui a rendu son délibéré le 19 mars. Le 16 avril 2008, André Barthélemy s'était opposé aux conditions de reconduite à la frontière de deux ressortissants congolais à bord d'un vol Air France en partance pour Brazzaville. Il s'était élevé contre le traitement infligé par les policiers aux deux ressortissants congolais et avait été placé en garde à vue.

Une pétition de soutien à André Barthélemy a été signée par une cinquantaine d'organisations nationales et internationales et 5677 personnes.

Le Tribunal n'a pas cru devoir tenir compte du caractère citoyen de l'attitude d'André Barthélemy et de la légitimité de son indignation face aux faits dont il était témoin. La condamnation à 1500 euros d'amende traduit un inquiétant raidissement de la jurisprudence en la matière et révèle la volonté d'intimidation des personnes qui s'avisent de manifester leur solidarité avec les étrangers sans-papiers. Il est de la responsabilité de chacun de protester contre les atteintes aux droits fondamentaux et à la dignité humaine dont il est témoin : la condamnation contre André Barthélemy ne peut qu'encourager à la passivité et à l'inaction et fait de la solidarité un délit.

Maître William Bourdon, qui a assisté André Barthélemy devant le Tribunal correctionnel, assurera également sa défense en appel. L'audience devrait avoir lieu d'ici trois ou quatre mois devant la Cour d'appel de Paris.

André Barthélemy et le Conseil d'administration d'Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme remercient les personnes et les organisations qui ont manifesté leur soutien à l'occasion du procès et appellent à une vigilance et à une mobilisation accrues pour la défense des libertés et la protection des droits fondamentaux des migrants et demandeurs d'asile.

AGIR ENSEMBLE POUR LES DROITS DE L'HOMME

Organisation Non Gouvernementale de solidarité internationale, Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme soutient financièrement et techniquement depuis près de 20 ans des projets de promotion et de défense des droits humains et des libertés fondamentales à travers le monde. Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme bénéficie du statut consultatif auprès de l'Organisation des Nations-Unies.